Direction de la culture et des sports

Programme Régional d'Éducation Artistique et Culturelle 2024-2028

Fiches actions

Document rédigé par François VIGNERON, chargé de mission EAC,

Sur la base de l'état des lieux, diagnostic et propositions présentés en juin 2023

juillet 2024

Adopté le 9 août 2024 en commission permanente

CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

*« L'éducation artistique et culturelle (EAC) est **une éducation à l'art et une éducation par l'art**. C'est un parcours cohérent qui associe **la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes et les professionnels de la culture, l'acquisition de connaissances et la pratique artistique**. En contribuant au développement de la créativité et de l'esprit critique des enfants et des jeunes, l'éducation artistique et culturelle leur permet de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde. La généralisation de l'EAC implique **la mobilisation de l'ensemble des acteurs** territoriaux, ministériels, artistiques, culturels, associatifs, pour développer des actions au plus près des territoires. »*

Ministère de la culture – extrait de la page de leur site internet consacrée à l'EAC

***« 6 - Nous reconnaissons** que la culture et les arts sont essentiels pour permettre le développement holistique et inclusif, la résilience et le bien-être global des individus et des sociétés. La culture est au cœur de ce qui fait de nous des êtres humains et constitue le fondement de nos valeurs, de nos choix et de nos relations les uns avec les autres, et avec la nature. Elle nous dote d'une réflexion critique, d'un sens de l'identité, et d'une capacité à respecter et à accueillir l'altérité. **Nous reconnaissons en outre** que la culture et les arts jouent un rôle essentiel dans l'épanouissement de l'imagination humaine, de la créativité et de l'expression de soi, qui nourrissent l'exploration, la curiosité, et élargissent les possibilités de création, tout en ouvrant des perspectives sociales et économiques pour tous les apprenants, en particulier dans les industries culturelles et créatives. »*

Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique – 2024 – préambule

Place de l'EAC dans la politique culturelle de la Région Réunion

Les orientations budgétaires de la Région Réunion pour l'année 2024 précisent que la culture est une politique régionale prioritaire *« placée au cœur du projet de la mandature dans une démarche de transversalité avec les autres politiques régionales. […] L'égal accès de tous les Réunionnais aux ressources culturelles et artistiques, représente le fondement de ces nouvelles orientations. La jeunesse, et en particulier les lycéens, occupe une place centrale dans la vision culturelle régionale. L'inclusion et la participation active des jeunes sont les fondements de la construction d'une société éclairée et créative. »*

Ainsi, « **faciliter l'accès de tous aux ressources culturelles, à l'éducation et l'enseignement artistique et culturel** » (EAC) constitue le premier axe de la politique régionale en matière culturelle. Celui-ci s'articule autour de trois volets :

1. La mise en place d'un programme régional d'éducation artistique, culturelle et patrimoniale en faveur des jeunes, en particulier des lycéens
2. La mise en place d'actions régionales favorisant l'accès à la culture et au patrimoine en faveur du grand public
3. Le développement de l'enseignement artistique : le Conservatoire à Rayonnement Régional et le soutien aux établissement d'enseignement artistique

Le label 100% EAC :

*Il valorise un engagement, une démarche partenariale et une stratégie pour parvenir à la **généralisation de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire.** Le label est attribué par le préfet de région et le recteur d'académie pour une durée de cinq ans renouvelables, après avis des services déconcentrés (rectorat et direction régionale des affaires culturelles), qui peuvent mobiliser d'autres experts. Le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC), réuni en séance plénière le 17 décembre 2021 en présence des ministres en charge de la culture et de l'éducation nationale, a officiellement lancé la démarche de labellisation « 100% EAC » pour les collectivités (communes et départements) et les intercommunalités.*

*Ce label apporte **une dynamique nationale pour donner de la visibilité à l'engagement des collectivités.** Il aide à renforcer la cohérence de l'action, à dépasser les cloisonnements, fédérer les acteurs, mobiliser d'autres partenaires, pérenniser les dispositifs et développer de nouveaux projets.*

N.A : L'obtention du label 100% EAC ne s'accompagne pas d'une subvention supplémentaire et n'est à ce jour pas accessible aux Régions de France.

La **charte de l'EAC** a été créée à l'initiative du Haut Conseil de l'Education Artistique et Culturelle (HCEAC) en juillet 2016. Elle affirme les incontournables de l'Education Artistique et Culturelle :

- Accessible à tous
- Fréquentation des œuvres, rencontre avec les artistes, pratique artistique et acquisition de connaissances
- Education à l'art
- Education par l'art
- Engagement mutuel entre différents partenaires
- Formation des différents acteurs
- Recherche et évaluation

À L'INITIATIVE DU HAUT CONSEIL DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

CHARTE POUR l'éducation artistique et culturelle

1

L'éducation artistique et culturelle doit être accessible à tous, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.

2

L'éducation artistique et culturelle associe **la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.**

3

L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une **éducation à l'art.**

4

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une **éducation par l'art.**

5

L'éducation artistique et culturelle prend en compte **tous les temps de vie des jeunes,** dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur **environnement familial et amical.**

6

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de **donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.**

7

L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur **l'engagement mutuel entre différents partenaires :** communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8

L'éducation artistique et culturelle relève d'une **dynamique de projets associant ces partenaires** (conception, évaluation, mise en œuvre).

9

L'éducation artistique et culturelle nécessite une **formation des différents acteurs** favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de **travaux de recherche et d'évaluation** permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

SOMMAIRE

L'EAC à La Réunion : Propositions pour le territoire p 7

Architecture du Programme Régional d'EAC 2024/2028 p 8

AXE 1 : Amélioration et développement des actions et dispositifs existants p 10

Projets mis en œuvre par les services de la Région Réunion

Fiche action 1.1 **: Pass culture lycéens et apprentis** p 11

Fiche action 1.2 **: Guetali** p 12

Fiche action 1.3 : **actions du CRR dans le cadre du PREAC** p 13

Fiche action 1.4 : **actions de médiation dans le domaine des arts visuels** p 14

Fiche action 1.5 : **Lycéens au cinéma** p 15

Fiche action 1.6 : **évènements autour du patrimoine immatériel** p 16

Fiche action 1.7 : **développement des actions de médiation du SRI** p 17

Fiche action 1.8 : **révision des cadres d'interventions culture et patrimoine** p 18

Projets mis en œuvre par les structures et opérateurs partenaires

Fiche action 1.9 : **PRMA** p 20

Fiche action 1.10 : **Lalanbik** p 21

Fiche action 1.11 : **FRAC** p 22

Fiche action 1.12 : **Réunion des livres** p 23

Fiche action 1.13 : **Labo des histoires (contrat terrioire écriture)** p 24

Fiche action 1.14 : **Réunion de Musées Régionaux** p 25

Fiche action 1.15 : **Parc National de la Réunion** p 26

AXE 2 : Renforcement et développement de dispositifs partagés p 27

Fiche action 2.1 : **Culture et santé** p 28

Fiche action 2.2 : **Rencontre auteur, territoire et habitants** p 29

Fiche action 2.3 : **Culture et justice** p 30

Fiche action 2.4 : **résidence en territoire scolaire** p 31

Fiche action 2.5 : **Art et nature** p 32

AXE 3 : Création de nouvelles actions et nouveaux dispositifs spécifiques à l'EAC p 33

Fiche action 3.1 : **création d'un département EAC au CRR** p 34

Fiche action 3.2 : **« Art, territoire et médiation »** p 36

Fiche action 3.3 : **soutien à la création jeune public** p 37

AXE 4 : accompagnement et formation des acteurs culturels du territoire p 38

Fiche action 4.1 : **soutenir les collectivités à travers des pactes territoriaux de développement culturel incluant un volet EAC** p 39

Fiche action 4.2 : **soutenir l'emploi des métiers de la médiation** p 40

Fiche action 4.3 : **: soutenir les acteurs culturels dans le développement de leurs projets d'EAC sur le territoire** p 41

Fiche action 4.4 : **organiser des actions de formation** p 43

Fiche action 4.5 : **soutenir les actions de formation et d'information et les rencontres professionnelles** p 44

Chronologique et mise en œuvre du PREAC p 45

Répartition des actions du PREAC par champ disciplinaire p 47

ANNEXE : liste des acronymes utilisés p 48

L'EAC À LA REUNION : PROPOSITIONS POUR LE TERRITOIRE

RAPPEL :

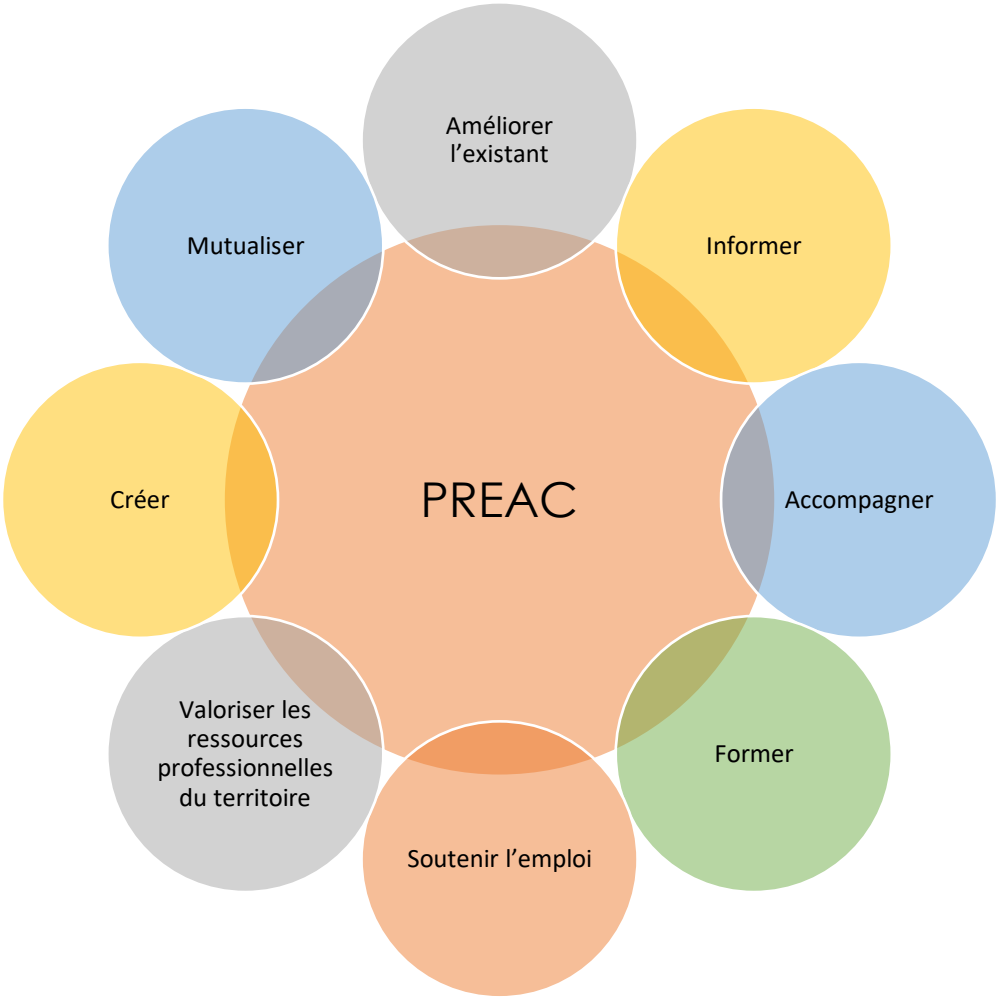
*L'éducation artistique et culturelle doit être **accessible à tous** et en particulier aux jeunes au sein des établissement d'enseignement de la maternelle à l'université* (Charte de l'EAC – article 1).

Il s'agira dans ce document et dans les projets qui en découlent (comme le propose l'Institut National Supérieur de l'EAC), de considérer **l'éducation artistique et culturelle pour tous et tout au long de la vie**.

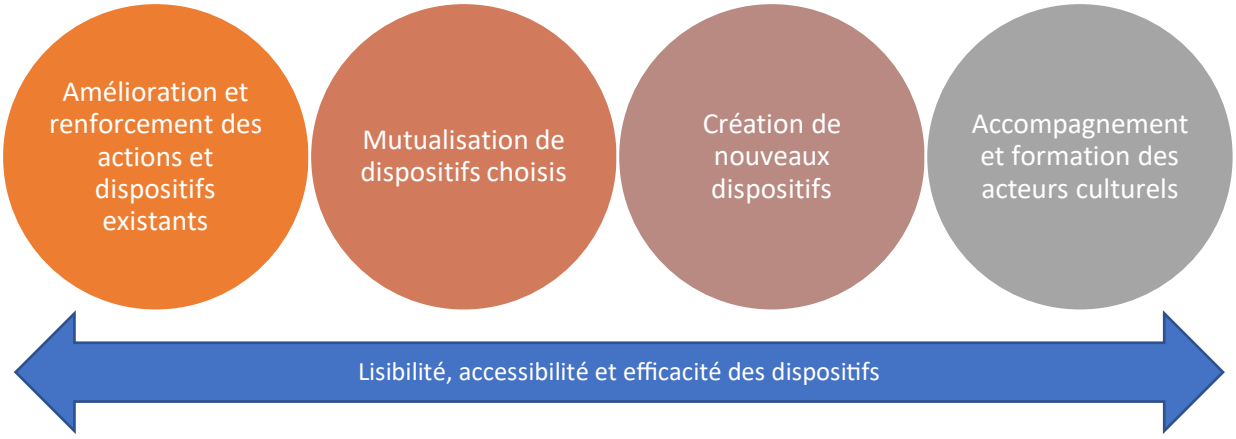
Propositions pour le territoire

- Mutualiser certaines actions pour en augmenter l'impact et assurer un meilleur maillage territorial
- Coordonner les actions et les moyens au service de l'intérêt général
- S'appuyer sur les dispositifs Région existants pour améliorer, renforcer et développer les actions d'EAC
- S'appuyer sur les ressources professionnelles du territoire
- Soutenir et développer l'offre de formation professionnelle
- Soutenir l'emploi de personnels spécialisés (médiation)
- Créer de nouveaux dispositifs d'accompagnement dédiés à l'EAC
- Communiquer davantage auprès des enseignants, acteurs et structures culturelles sur les moyens existants mis en œuvre (notamment pass(s) Culture national et régional)

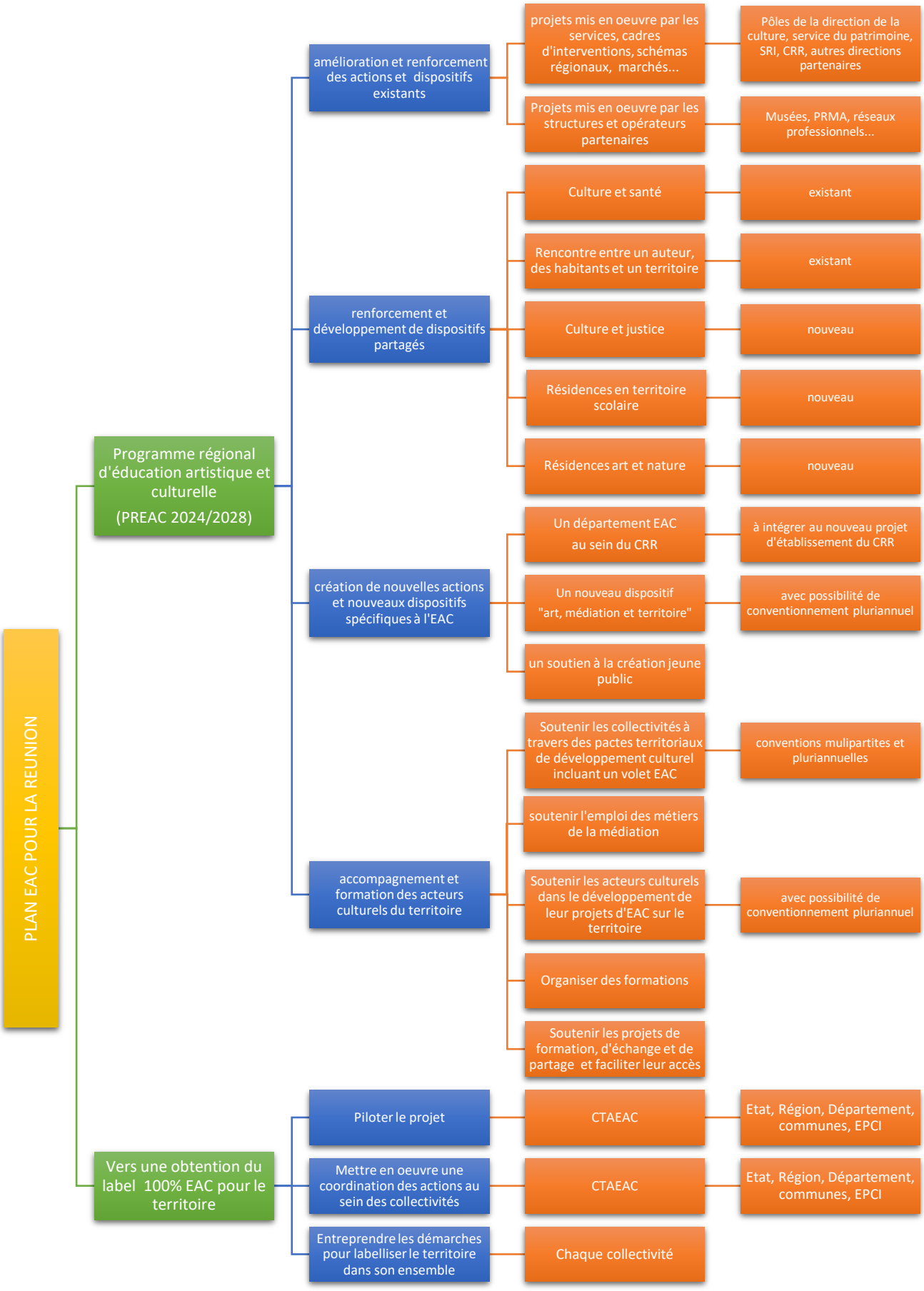
Architecture du PREAC 2024/2028 (Programme Régional d'éducation artistique et culturelle)



Axes du PREAC



Un PREAC en relation avec son territoire



AXE 1

AMELIORATION ET RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS EXISTANTS

Projets mis en œuvre par les services de la Région Réunion

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 1.1

AXE 1 : AMELIORATION ET RENFORCEMENT DES ACTIONS ET DISPOSITIFS EXISTANTS

Intitulé du dispositif : Pass culture lycéens et apprentis

Modalités : subvention

Service instructeur : Direction de la culture et des sports – pôle grands projets

Rappel : Ce dispositif s'adresse aux lycéens et apprentis de la Réunion. Il favorise la mise en place de partenariats entre les lycées et les salles de diffusion et de création. Il permet la mise en place de parcours de spectateurs pour les lycéens et les apprentis. Une action de médiation est organisée en amont ou le jour du spectacle par les enseignants qui ont organisé le déplacement. Une rencontre avec les artistes peut également être organisée. Ces temps de médiation sont construits avec les médiateurs des lieux de programmation.

Propositions et calendrier :

Changer le nom du dispositif afin de ne plus le confondre avec le « pass Culture » national qui s'adresse en partie au même public (lycéens et apprentis)	**Pour AAP juin 2024**
« Muscler » la partie médiation du dispositif pour en faire une action d'EAC qui regroupe les 3 volets : rencontre avec les œuvres et les artistes, ateliers de pratique et de création et développement de connaissances (à travailler avec les médiateurs des lieux de programmation)	**Pour AAP juin 2024**
Renforcer la communication directe auprès des enseignants (via référent culture) pour mieux informer sur les possibilités du dispositif	**Depuis juin 2023**
Accentuer le dispositif en direction des internats	**Depuis juin 2023**
Ouvrir le dispositif à d'autres établissements accueillant des jeunes : missions locales, AFPAR, école de la 2ème chance…	**Rencontres des partenaires** **Modification cadre d'intervention : septembre 2024**

Publication de l'appel à projets : juin 2024 – 2025 – 2026 – 2027

Evaluation du dispositif et de ses modifications (notamment impact sur les publics) : juin 2025 – 2026 – 2027 – 2028

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 1.2

AXE 1 : AMELIORATION ET RENFORCEMENT DES ACTIONS ET DISPOSITIFS EXISTANTS

Intitulé du dispositif : Guetali

Modalités : marché public

Services instructeurs : Direction de la culture et des sports et Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Rappel : A travers le dispositif Guétali, la Région souhaite développer l'économie du spectacle vivant et en particulier l'emploi culturel en multipliant le nombre de cachets sur une période donnée, à un prix raisonnable et démocratiser l'accès à l'offre culturelle, en proposant des spectacles de qualité accompagnés d'actions de médiation et d'éducation artistique aux populations.

Propositions et calendrier :

Faire un bilan partagé du dispositif avec les acteurs et partenaires	**Réalisé lors des entretiens conduisant à l'état des lieux entre octobre 2022 et mars 2023 – à poursuivre dans le cadre de l'évaluation du dispositif**
Développer le volet EAC et en définir davantage les attendus	**Cahier des charges modifié pour l'édition 2023/2024**
Donner du temps pour un travail plus important avec le territoire : meilleure prise en compte budgétaire du travail préparatoire	**Modifications cahier des charges 2024/2025**
Elargir le champ des bénéficiaires aux arts visuels et à la photographie	**Pris en compte dans l'appel à projets de l'édition 2023/2024**
Réaliser une cartographie interactive à partir des bilans des compagnies sélectionnées et la communiquer aux partenaires, communes et acteurs du Guetali	**Cartographie réalisée sur le bilan 2022/2023 – à poursuivre dans le cadre de l'évaluation du dispositif**
Créer un comité de sélection et de suivi incluant des représentants de la DAAC et des salles ayant accès au dispositif.	**2025**
Impliquer davantage les communes et structures accueillantes	**Rédaction d'une charte d'accueil en septembre 2023**
Inciter davantage les compagnies et artistes à construire leur action à partir d'une rencontre avec les communes	**Information aux artistes et compagnies lors des réunion d'information et rencontres sur le terrain depuis mai 2023**

Publication de l'appel d'offres : février 2024 – 2025 – 2026 – 2027

Evaluation du dispositif et de ses modifications (notamment impact sur les publics, les partenaires et les acteurs) : août 2025 – 2026 – 2027 – 2028

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 1.3

AXE 1 : AMELIORATION ET RENFORCEMENT DES ACTIONS ET DISPOSITIFS EXISTANTS

Intitulé de l'action : développement ambitieux de l'action du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) dans le cadre du PREAC

Modalités : programme annuel d'activités du CRR

Service pilote : Direction de la culture et des sports – CRR

Rappel : Le Conservatoire à Rayonnement Régional met en œuvre dans le cadre de ses missions un programme d'actions culturelles : représentations scolaires dans le cadre de la saison artistique professionnelle (ORR) pouvant faire appel à des actions participatives, présentations d'instruments dans les écoles primaires, projets artistiques ponctuels associant des écoles, projets dans les musées régionaux. Il convient de renforcer ce programme.

Propositions et calendrier :

Développer le nombre de représentations scolaires dans le cadre de la saison professionnelle : programme dédié au moins une fois par an – plus grande couverture géographique – renforcement du volet « médiation participative » en lien avec l'éducation nationale	**A partir de la saison 2024/2025**
Recruter un·e responsable de l'action culturelle afin d'amplifier l'action du CRR sur l'ensemble du territoire.	**Janvier 2024**
Intégrer la médiation dans le cursus de formation des grands élèves du CRR : Création d'une *option obligatoire « médiation culturelle »* pour les élèves en COP (cycle d'orientation professionnel) et/ou CPES (classe préparatoire à l'enseignement supérieur)	**A partir de la rentrée 2024/2025**
Création participative avec les écoles : par exemple, commande de l'ORR (Orchestre de la Région Réunion) à un compositeur (Cf Orchestre National de Lille + CFMI) afin de réaliser un projet impliquant l'ORR (des musiciens professionnels) et des enfants et jeunes (lutherie expérimentale, voix…) Projet à envisager en alternance avec la carte blanche de l'ORR à un artiste Réunionnais	**A partir de la rentrée 2025/2026**

Evaluation des actions (notamment impact sur les publics, les partenaires et les acteurs) : juillet 2025 – 2026 – 2027 – 2028

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 1.4

AXE 1 : AMELIORATION ET RENFORCEMENT DES ACTIONS ET DISPOSITIFS EXISTANTS

Intitulé de l'action : développement des actions de médiation dans le domaine des arts visuels

Modalités : programme d'activités du service

Service instructeur : Direction de la culture et des sports – pôle arts visuels

Rappel : le pôle arts visuels organise régulièrement des expositions à la Villa de la Région, rue de Paris. Par ailleurs, un travail de conservation et de mise en valeur de la collection régionale a été entrepris depuis 2022. Le pôle arts visuels s'inscrit donc aujourd'hui dans la dynamique du PREAC.

Propositions et calendrier :

Construire une offre de médiation pour les expositions présentées et accueillies à la Villa de la Région Public visé : scolaires et tout public	**Courant 2024**
Faire circuler les œuvres de la collection de la Région dans les lycées Public visé : lycéens • Partenariat avec les établissements scolaires • Association des élèves et enseignants au choix des œuvres pour construire l'exposition • Construction d'une offre de médiation • Mise en œuvre d'ateliers de pratique en lien avec l'exposition organisée	**Première exposition réalisée en partenariat avec le lycée Isnelle Amelin de Sainte-Marie fin 2023**

Besoins : recrutement d'un·e médiateur·trice

Evaluation de l'action (notamment impact sur les bénéficiaires et les publics) : août 2025 – 2026 – 2027 – 2028

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 1.5

AXE 1 : AMELIORATION ET RENFORCEMENT DES ACTIONS ET DISPOSITIFS EXISTANTS

Intitulé de l'action : Lycéens au cinéma

Modalités : subventions

Service instructeur : Direction de la culture et des sports – pôle audiovisuel

Rappel : « Lycéens au cinéma » fait l'objet d'une convention avec le CNC renouvelée en janvier 2024 pour une période de 3 ans (2023/2025). Cette opération nationale vise également les écoles (écoliers au cinéma) et les collèges (collégiens au cinéma). La Région Réunion ne finance que la part du dispositif dévouée aux lycéens et des apprentis (subvention à une association pour prise en charge de la coordination du dispositif et des transports). Tarif des places négocié avec les salles et pris en charge par les lycéens. Ce dispositif fait par ailleurs l'objet d'un engagement fort du rectorat (DAAC) dans le choix des films et l'organisation des sorties.

Remarque : il existe d'autres actions d'EAC dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel pilotées par la direction de la culture et des sports (DCS) ou la direction de l'attractivité du territoire (DAT) de la Région Réunion :

- **Aide aux actions d'éducation à l'image** – DCS :
  - Subvention aux associations pour mise en place d'ateliers d'initiation au cinéma (fonctionnement et investissement)
- **Développement des publics et diffusion culturelle** – DAT :
  - « Ciné club » dans les lycées animés par Unis Cités
  - Médiateurs de cinéma : interviennent dans les salles de cinéma à travers des interventions de médiation culturelle touchant plus particulièrement le jeune public

Propositions et calendrier :

Poursuivre les dispositifs	**Dès 2024**
Donner davantage de visibilité et de lisibilité à l'ensemble des actions dans ce domaine	

Evaluation de l'action (notamment impact sur les publics) : nombre d'élèves et lycéens participants – nombre d'établissements participants

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 1.6

AXE 1 : AMELIORATION ET RENFORCEMENT DES ACTIONS ET DISPOSITIFS EXISTANTS

Intitulé de l'action : évènements autour du patrimoine immatériel

Modalités : programme d'activité du service

Service instructeur : Direction de la culture et des sports – pôle patrimoine

Rappel : le service du patrimoine a organisé jusqu'en 2022 3 évènements par an dans lesquels des actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle en direction des jeunes et du tout public étaient programmées :

- « Village Maloya », début octobre, dans le cadre de l'inscription du Maloya au patrimoine immatériel de l'UNESCO
    - « Visiter le village Maloya » - Musée Stella : 3 jours avec exposition, ateliers découverte et pratique, concerts… – public scolaire et tout public
    - « Découvrir le Maloya » - Interventions dans les établissements scolaires : écoles élémentaires des 4 micro-régions (dans le cadre d'un Parcours d'Education Artistique et Culturelle) et 2 lycées
- « Somen kreol », octobre
    - Expos, ateliers, rencontres historiques et artistiques dans 4 lycées de la Région (1 par micro-région)
    - Concerts, spectacles : débarcadère de St Paul (5000 pers) – Cilaos (500 pers)
- « 20 désanm »

Propositions et calendrier :

Redéfinir le contenu et l'organisation de ces évènements en relation avec les partenaires (musées, DAAC, établissements scolaires, PRMA, artistes, historiens, artisans…) Public visé : scolaires et tout public	**Début 2024 pour une mise en œuvre des « nouvelles formules » fin 2024**
Renforcer le volet « ateliers de pratique artistique et culturelle »	
Renforcer le volet « histoire par la pratique »	

Besoins : recrutement d'une personne en charge de la programmation, l'organisation et la réalisation de ces évènements.

Evaluation de l'action (notamment impact sur les publics) : janvier 2025 – 2026 – 2027 – 2028

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 1.7

AXE 1 : AMELIORATION ET RENFORCEMENT DES ACTIONS ET DISPOSITIFS EXISTANTS

Intitulé de l'action : développement des actions de médiation du Service Régional de l'Inventaire

Modalités : programme d'activité du service

Service instructeur : Direction de la culture et des sports – service régional de l'inventaire (SRI)

Rappel : Le SRI réalise dans le cadre de ses activités des expositions telles que « Boutik chinois », « Marronnage », « 5' d'arrêt : train et réseaux ». Ces expositions ont vocation à tourner sur le territoire afin d'aller à la rencontre des publics et notamment des jeunes dans des établissements scolaires, lieux culturels, institutions etc…
Le SRI organise également une formation des enseignants à la médiation de ces expositions (Gilles Pignon).
Le SRI ne comptant plus de médiateur.trice au sein de son équipe, la médiation des expositions est devenue aujourd'hui difficile

Propositions et calendrier :

Recruter un·e médiateur.trice afin de développer les possibilités de médiation des expositions du SRI	**Courant 2024 pour mise en œuvre d'un programme de médiation à partir 2024/2025**

Evaluation de l'action (notamment impact sur les partenaires et les publics) : août 2025 – 2026 – 2027 – 2028

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 1.8

AXE 1 : AMELIORATION ET RENFORCEMENT DES ACTIONS ET DISPOSITIFS EXISTANTS

Intitulé de l'action : révision des cadres d'interventions culture et patrimoine

Modalités : subvention

Service pilote : Direction de la culture et des sports – pôle grands projets

Rappel : Un travail sur l'ensemble des cadres d'intervention a débuté en 2022 afin de les mettre en cohérence avec la politique culturelle de la nouvelle gouvernance, d'en simplifier l'architecture et de les rendre plus lisibles. Les actions d'éducation artistique et culturelle sont aujourd'hui soutenues au sein de nombreux cadres d'intervention. Cette révision des cadres d'intervention permettra d'y resituer la place des actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle et mieux définir les attendus de la Région dans ce domaine.

Cadres d'interventions concernés et calendrier :

Aide à la création et à la production artistiques	**Modification des cadres d'interventions et adoption en 2024 pour une application en 2025 (appel à projets fin 2024)**
Aide aux projets artistiques et culturels des lieux de création et de diffusion et des tiers-lieux culturels	
Aide au programme d'action des établissements d'enseignement artistique	
Culture régionale	
Aide à la transmission et à la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel	

Evaluation de l'action (notamment impact sur les bénéficiaires et les publics) : août 2025 – 2026 – 2027 – 2028

AXE 1

AMELIORATION ET RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS EXISTANTS

Projets mis en œuvre par les structures et opérateurs partenaires

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 1.9

AXE 1 : AMELIORATION ET RENFORCEMENT DES ACTIONS ET DISPOSITIFS EXISTANTS

Projets mis en œuvre par les structures et opérateurs partenaires

Intitulé de l'action : accompagner le développement des actions de médiation et d'EAC

Structure ou opérateur partenaire : PRMA

Service instructeur : Direction de la culture et des sports – pôles musique et grands projets

Rappel : La mission patrimoine du PRMA réalise des projets de collectage et de valorisation du patrimoine musical de l'Océan Indien :

- **Expositions** : « Maloya », « Grands musiciens », « Segas OI » - Le travail d'analyse de la mission PATRIMOINE du PRMA fait avancer notre compréhension des genres musicaux propres à l'océan Indien et est présenté au public à travers des expositions accessibles, interactives et mobiles. Des livrets pédagogiques accompagnent ces expositions et des **actions de médiations** sont organisées. Un gros travail de médiation a été réalisé en partenariat avec l'éducation national autour de l'exposition « Segas OI » grâce à un temps long d'exposition (Musée Stella)
- **Phonothèque** historique de l'Océan Indien : ressource en ligne accessible à tous (enregistrements, partitions, photos, affiches etc…)

Volonté de la structure : développer la circulation des expositions du PRMA (établissements scolaires, établissements d'enseignement artistique, musées…)

Besoins de la structure :

- Former et recruter des médiateur·trice·s afin de permettre à la mission patrimoine du PRMA de développer son action sur le territoire

Propositions et calendrier :

Renforcer l'accompagnement et le soutien du PRMA dans le cadre de son programme d'activités	**A partir de 2025**
Les inciter à développer des projets avec les lycées dans le cadre de l'appel à projets pédagogiques lancé par la direction de l'éducation et de la vie lycéenne de la Région	**2024**

Evaluation de l'action (notamment impact sur les partenaires et les publics) : dans le cadre du rapport d'activité annuel et des comités de pilotage de la structure

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 1.10

AXE 1 : AMELIORATION ET RENFORCEMENT DES ACTIONS ET DISPOSITIFS EXISTANTS

Projets mis en œuvre par les structures et opérateurs partenaires

Intitulé de l'action : accompagner le développement des actions de médiation et d'EAC

Structure ou opérateur partenaire : Lalanbik

Service instructeur : Direction de la culture et des sports – pôles spectacle vivant et grands projets

Rappel : Lalanbik, Centre de développement chorégraphique en préfiguration organise aujourd'hui différents types d'actions de médiation et d'EAC :

- PEAC danse : coordination de parcours danse dans les écoles
- Stages à destination des jeunes amateurs avec des artistes de l'île ou artistes invités (notamment de la zone O.I)
- Lalanbik programme également des séances scolaires (avec rencontre des artistes) dans le cadre de son festival « souffle » (novembre/ décembre)

Volonté de la structure :

- Développer les actions dans le domaine de la culture chorégraphique notamment dans le cadre des options danse au lycée
- Développer les ressources numériques (partenariat Numéridanse : création de l'espace « peau numérique », développement de la plateforme dédiée aux compagnies de la zone Océan Indien…)
- Créer un « marathon de la danse » : interventions dans les écoles, collèges et lycées d'une « brigade » de danseur·e·s et chorégraphes
- Développer le projet « constellations » initié par le Centre National de la Danse

Besoins de la structure

- Recruter un·e médiateur·trice à temps plein (aujourd'hui uniquement en renfort sur le temps du festival « souffle ») afin de permettre un développement des actions d'EAC sur le territoire.

Propositions et calendrier :

Renforcer l'accompagnement et le soutien de Lalanbik dans le cadre de son programme d'activités	**Dès 2024**
Les inciter à développer des projets avec les lycées dans le cadre de l'appel à projets pédagogiques lancé par la direction de l'éducation et de la vie lycéenne de la Région	**2024**

Evaluation de l'action (notamment impact sur les partenaires et les publics) : dans le cadre du rapport d'activité annuel et des comités de pilotage de la structure

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 1.11

AXE 1 : AMELIORATION ET RENFORCEMENT DES ACTIONS ET DISPOSITIFS EXISTANTS

Projets mis en œuvre par les structures et opérateurs partenaires

Intitulé de l'action : accompagner le développement des actions de médiation et d'EAC

Structure ou opérateur partenaire : FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain)

Service instructeur : Direction de la culture et des sports – pôle arts visuels

Rappel : Le FRAC a développé de nombreuses actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle, notamment en direction des enfants et des jeunes.

- Le FRAC Mobile permet d'organiser de vrais temps de rencontre avec la population (artiste en résidence, exposition, médiation)
- Résidences d'artistes en territoire scolaire portées par le FRAC
- « vacances apprenantes »: Stages à destination des enfants pendant les vacances scolaires (ateliers de pratiques dans le jardin du FRAC)
- Visite contée (créée pour une exposition ponctuelle)
- Jeu « auto focus » : décodage des images (version numérique pour site internet en préparation)
- « raconte-moi une œuvre »: Prêt d'œuvre(s) avec médiation possible

Toutes les actions de médiation sont conduites par des artistes employés (en vacations) et formés par le FRAC (notamment commissaire d'exposition). Le FRAC bénéficie également des services d'un professeur relai (éducation nationale / 4h hebdo) pour aider notamment à la confection des livrets pédagogiques.

Projets de la structure en cours :

- « Escape game » au jardin
- Développement du nombre de container (FRAC mobile)

Propositions et calendrier :

Renforcer l'accompagnement et le soutien du FRAC dans le cadre de son programme d'activités	**2023 : aide à l'achat d'un 2ème container** **2024 : aide à l'achat d'un 3ème container**
Les inciter à développer des projets avec les lycées dans le cadre de l'appel à projets pédagogiques lancé par la direction de l'éducation et de la vie lycéenne de la Région	**2024**

Evaluation de l'action (notamment impact sur les partenaires et les publics) : dans le cadre du rapport d'activité annuel et des comités de pilotage de la structure.

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 1.12

AXE 1 : AMELIORATION ET RENFORCEMENT DES ACTIONS ET DISPOSITIFS EXISTANTS

Projets mis en œuvre par les structures et opérateurs partenaires

Intitulé de l'action : accompagner le développement des actions de médiation et d'EAC

Structure ou opérateur partenaire : La Réunion des livres

Service instructeur : Direction de la culture et des sports –pôle livre et grands projets

Rappel : Dans le **schéma régional de la lecture publique et de la littérature réunionnaise** de 2014, porté conjointement par la Région et la DAC-Réunion, nous pouvons retenir 4 actions relevant du champ de l'EAC ou y étant reliées :

- Assurer l'égalité d'accès au livre et à la lecture
- Favoriser les liens entre les auteurs réunionnais et la population réunionnaise
- Renforcer la formation continue
- Résidences d'auteurs

Association interprofessionnelle des métiers du livre à la Réunion, **la Réunion des livres,** opérateur privilégié de ce schéma, organise chaque année différentes actions dans le champ de l'EAC :

- Des livres à soi – « Liv'la kaz » : lutte contre l'illettrisme – existe depuis 2018/2019 - 71 familles défavorisées touchées en 2021/2022 – opération réalisée en partenariat avec médiathèques, structures sociales, associations - opération soutenue par la DAC-R, la Région, la CAF, le salon du livre et de la presse jeunesse de Seine St Denis – *projet en cours de redéfinition pour 2023/2024*
- Un auteur à la bibliothèque : rencontres d'auteurs avec élèves des écoles de cycle 2 et cycle 3, de quelques collèges et lycées (PEAC)
- Jeunes en librairie
- Un illustrateur à la maternelle : rencontres ateliers dans les écoles maternelles (PEAC)
- Partir en livre – « livr' enlèr » : projet dans les écarts
- « Je lis un livre péi » : une semaine de promotion du livre réunionnais avec animations etc…volet EAC pris en charge par les bibliothèques et médiathèques
- Salon de la littérature jeunesse (octobre 2024, Cité des arts – reprise du salon du livre jeunesse porté avant par l'association des documentalistes des collèges et lycées « adben Réunion »)

Propositions et calendrier :

Renforcer l'accompagnement et le soutien de la Réunion des livres dans le cadre de son programme d'activités	**Dès 2024**

Evaluation de l'action (notamment impact sur les partenaires et les publics) : dans le cadre du rapport d'activité annuel et des comités de pilotage de la structure.

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 1.13

AXE 1 : AMELIORATION ET RENFORCEMENT DES ACTIONS ET DISPOSITIFS EXISTANTS

Projets mis en œuvre par les structures et opérateurs partenaires

Intitulé de l'action : contrat territoire écriture

Structure ou opérateur partenaire : Labo des histoires

Service instructeur : Direction de la culture et des sports – pôle livre

Rappel : ce contrat fait l'objet d'une convention avec le « Labo des Histoires Réunion ». Il permet chaque année de toucher, par la mise en œuvre d'ateliers et de stages d'écriture, des jeunes en milieu scolaire mais également dans les missions locales, le RSMA, les maisons de quartiers, l'école de la 2ème chance… Le projet du Labo des Histoires s'appuie sur 3 axes thématiques : le bilinguisme créole-français, le développement durable, les actions parents-enfants. Une grande majorité des actions s'adressent à des publics prioritaires (89% en 2023).

Propositions et calendrier :

Augmenter l'apport de la Région Réunion afin de soutenir l'effort du Labo des Histoires dans le développement de ses actions et l'élargissement des publics	**+ 10 000 € en 2024**

Evaluation de l'action (notamment impact sur les publics) : chaque année dans le cadre du rapport d'activité du Labo des histoires et des Comités de pilotage (2/an)

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 1.14

AXE 1 : AMELIORATION ET RENFORCEMENT DES ACTIONS ET DISPOSITIFS EXISTANTS

Projets mis en œuvre par les structures et opérateurs partenaires

Intitulé de l'action : accompagner le développement des actions de médiation et d'EAC

Structure ou opérateur partenaire : Réunion des Musées Régionaux (RMR)

Service instructeur : Direction de la culture et des sports – pôle musées

Rappel : la SPL RMR, par une délégation de service public, a en charge la gestion et l'exploitation des 4 musées régionaux (musée Stella Matutina, musée des arts décoratifs de l'océan Indien (MADOI), Kélonia et Cité du Volcan) pour le compte de la Région Réunion.
Les missions d'éducation et de médiation culturelle font partie des missions premières des 4 structures muséales de la Région. Ces établissements travaillent toute l'année avec leurs équipes de médiation sur des actions en direction des publics et sur des projets avec les enseignants en direction des scolaires :

- Visites guidées scolaires et tout public
- Ateliers thématiques (notamment pendant les vacances)
- Evènements nationaux (Journées européennes du patrimoine, nuit des musées, semaine de la poésie, fête de la science…)
- Opérations partenariales (FRAC, CRR…)
- Spectacles programmés notamment dans le cadre du Guetali (avec actions de médiation)
- Accueil d'évènements Région (Village Maloya par exemple à Stella)

Chaque site dispose d'un professeur relais qui les accompagne dans la réalisation de projets éducatifs en lien avec les enseignants et la DAAC.
La dynamique du plan régional d'EAC devra être menée en concertation avec les musées.

Propositions et calendrier :

Définir et mettre en œuvre des actions en concertation avec les 4 musées	**2024 : réflexion, définition et préparation de nouvelles actions** **2025 : mise en œuvre des actions**
Les inciter à développer des projets avec les lycées dans le cadre de l'appel à projets pédagogiques lancé par la direction de l'éducation et de la vie lycéenne de la Région	**2024**

Evaluation de l'action (notamment impact sur les partenaires et les publics) : dans le cadre du rapport d'activité annuel et des comités de pilotage de la structure.

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 1.15

AXE 1 : AMELIORATION ET RENFORCEMENT DES ACTIONS ET DISPOSITIFS EXISTANTS

Projets mis en œuvre par les structures et opérateurs partenaires

Intitulé de l'action : accompagner le développement des actions de médiation et d'EAC

Structure ou opérateur partenaire : Parc National de la Réunion

Service instructeur : Direction de la culture et des sports – pôle grands projets

Rappel : le Parc National de la Réunion organise dans le cadre de son programme éducatif différentes actions d'EAC :

- **PEAC Flore** : parcours d'éducation artistique et culturel « Karo d'zendemik » ou « PAPAM » pouvant comporter un volet artistique
  - 9 PEAC maximum par an (2/ secteur + Mafate) → 5 en 2022/2023 sans intervention artistique - financement : 1200€/projet (PNR)
  - La DAC-R a subventionné par le passé la part artistique éventuelle du PEAC
- **« Les jours de la nuit » :** en association avec le tissu associatif (éducation populaire), 3 types d'ateliers ont été proposés aux habitants dans le cadre des Jours de la Nuit :
  - artistiques (sur l'environnement nocturne) + restitution en fin d'année;
  - découverte de l'environnement nocturne (randonnée nocturne, racontaz zistoir, observation du ciel étoilé, des chauve-souris)
  - atelier/débat entre élus et habitants, sur la manière dont est géré notre patrimoine nocturne
  - 4 ateliers en 2022 - 6 en projet pour 2023 → travail artistique autour d'une question avec un même collectif d'artistes auprès des 6 groupes d'habitants

Volonté de la structure :

Le parc souhaite **développer des actions de sensibilisation intégrant une dimension artistique**

- Dans le cadre des « jours de la nuit »
- Dans le cadre des PEAC
- Résidence d'artistes et diffusion avec un travail sur du temps long

Propositions et calendrier :

Renforcer l'accompagnement et le soutien du PNR dans le cadre de son programme d'activités	**Dès 2024**
Les inciter à développer des projets avec les lycées dans le cadre de l'appel à projets pédagogiques lancé par la direction de l'éducation et de la vie lycéenne de la Région	**2024**
Envisager la création d'un dispositif partagé autour des PEAC du parc	**2024 (voir axe 2)**

Evaluation de l'action (notamment impact sur les partenaires et les publics) : dans le cadre du rapport d'activité annuel et des comités de pilotage de la structure.

AXE 2

RENFORCER ET DEVELOPPER DES DISPOSITIFS PARTAGES

POURQUOI RENFORCER ET DEVELOPPER DES DISPOSITIFS PARTAGES ?

La mise en œuvre de **dispositifs partagés** ou croisés permet de : **Renforcer les ressources humaines et financières** dédiées à un dispositif ayant un ou des objectifs partagés – **Développer l'expertise** en s'enrichissant des compétences et des regards de chacun (comité de sélection) – Mieux veiller à la **répartition des actions sur le territoire** (réduction des inégalités) – **Faciliter la vie** des compagnies, groupes, artistes qui sont souvent contraints à faire de multiples dossiers pour un même projet (logique de guichet unique et simplifié pour un thématique)

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 2.1

AXE 2 : RENFORCEMENT ET DEVELOPPEMENT DE DISPOSITIFS PARTAGES

Intitulé de l'action : Culture et santé

Modalités : dispositif partagé – convention pluriannuelle avec la DAC-Réunion, l'ARS et le département

Service instructeur : Direction de la culture et des sports – pôle grands projets

Rappel : ce dispositif partagé a fait l'objet d'une convention pluriannuelle signée en 2022 entre l'ARS, la DAC-Réunion, La Région Réunion et le Département de la Réunion pour la période 2023-2027. Il permet sous la forme d'un appel à projet annuel d'accompagner des artistes et acteurs culturels (toutes disciplines) ayant un projet de recherche et de création en milieu de santé.

Le nombre et la qualité des projets proposés et l'impact positif de ces actions sur les publics visés (patients, personnels, publics...) nécessitent un renforcement de l'enveloppe budgétaire.

Un label « Culture et Santé » (Etat) sera également lancé courant 2024 permettant de valoriser la politique culturelle des lieux de soins.

Propositions et calendrier :

Renforcer la participation budgétaire de la Région	**+ 15 000 € en 2024**
Expérimenter le projet « Culture sur ordonnance » avec les partenaires signataires de la convention, les acteurs culturels et les établissements de soins.	**Courant 2024 pour la construction du projet.** **2025 pour les premières mises en œuvre.**

Evaluation de l'action (notamment impact sur les bénéficiaires, les partenaires et les publics) : janvier 2025 – 2026 – 2027 – 2028

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 2.2

AXE 2 : RENFORCEMENT ET DEVELOPPEMENT DE DISPOSITIFS PARTAGES

Intitulé de l'action : Rencontre entre un·e ou des auteur·trice·s, un territoire et ses habitants

Modalités : dispositif partagé – convention pluriannuelle avec le Centre National du Livre et la DAC-Réunion

Service instructeur : Direction de la culture et des sports – pôles livre et grands projets

Rappel : Cet appel à projet initié en 2023 fait l'objet d'une convention avec le CNL (Centre National du Livre) et la DAC-Réunion. Il a connu un vif intérêt de la part des auteur·trice·s de la Réunion dès sa première édition. Les objectifs du dispositif sont de :

- favoriser les échanges et les rencontres entre un ou des auteur·trice·s et les personnes,
- favoriser le développement de la pratique de lecture, et en particulier l'autonomie de la lecture et le partage,
- faire connaître et valoriser les écritures des auteur·trice·s sur le territoire de La Réunion,
- accompagner le développement d'une création littéraire.

50% du budget de l'action est pris en charge par la DAC Réunion et le CNL.

Propositions et calendrier :

Augmenter le montant de l'enveloppe dédié au dispositif afin d'accompagner davantage de projets	**+ 20 000 € en 2024 dont 50% pris en charge par le CNL et la DAC-Réunion** **Montant pour les années suivantes à voir suivant l'évolution du dispositif et les résultats sur le terrain**

Evaluation de l'action (notamment impact sur les bénéficiaires et les publics) : août 2024 – 2025 – 2026 – 2027 – 2028

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 2.3

AXE 2 : RENFORCEMENT ET DEVELOPPEMENT DE DISPOSITIFS PARTAGES

Intitulé de l'action : Culture et justice

Modalités : dispositif partagé avec la DAC-Réunion, le SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation) et la **DTPJJ** (direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse)

Service instructeur : Direction de la culture et des sports – Pôle grands projets

Rappel : cet appel à projet est à ce jour piloté par la DAC Réunion en partenariat avec le SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation) et la DTPJJ (direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse). Il fait l'objet d'un appel à projets annuel. Afin de répondre à l'enjeu d'une éducation artistique et culturelle « pour tous et tout au long de la vie », il est important de penser l'EAC sur des territoires qui ne sont pas que scolaires.

Propositions et calendrier :

Mettre en œuvre un partenariat avec la DAC Réunion, le SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation) et la DTPJJ (direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse) afin de rejoindre et renforcer ce dispositif notamment en direction du public jeune.	**15 000 € dès 2024** **Budget à adapter en fonction de l'évolution du dispositif les années suivantes**
Signer une convention multi partenariale et pluriannuelle	**2024**

Evaluation de l'action (notamment impact sur les bénéficiaires, les partenaires et les publics) : août 2025 – 2026 – 2027 – 2028

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 2.4

AXE 2 : RENFORCEMENT ET DEVELOPPEMENT DE DISPOSITIFS PARTAGES

Intitulé de l'action : résidence en territoire scolaire – projet artistique à rayonnement territorial

Modalités : dispositif partagé avec la DAC-Réunion et la DAAC (Rectorat de la Réunion)

Service instructeur : Direction de la culture et des sports – pôle grands projets

Rappel : cet appel à projet est à ce jour piloté par la DAC Réunion et la DAAC (Rectorat). L'accompagnement de ce type de projets est inscrit aux orientations budgétaires de la Région depuis 2023. À l'instar du dispositif « Culture et santé », il est proposé de convenir d'un partenariat avec la DAC Réunion et la DAAC afin d'accompagner la création d'un nouveau volet de ce dispositif : projet artistique à rayonnement territorial. La Région Réunion viendra en appui aux projets artistiques à rayonnement territorial « d'envergure » afin de soutenir les projets ambitieux et sur un temps long.

Propositions et calendrier :

Mettre en œuvre un partenariat avec la DAC Réunion et la DAAC (Rectorat de la Réunion) afin de rejoindre et renforcer ce dispositif et soutenir un nouveau type de résidences en territoire scolaire : les « projets artistiques à rayonnement territorial » qui auront une action plus forte sur le territoire et ses habitants.	**20 000 € dès 2024** **Budget à adapter en fonction de l'évolution du dispositif dans les années à venir**
Signer une convention multi partenariale et pluriannuelle	**2024**

Remarque : Il serait intéressant de réfléchir à une convention encore plus large en termes de partenaires pour ces Résidences d'artistes en territoire scolaire et impliquant le Département et les communes.

Evaluation de l'action (notamment impact sur les bénéficiaires, les partenaires et les publics) : août 2025 – 2026 – 2027 – 2028

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 2.5

AXE 2 : RENFORCEMENT ET DEVELOPPEMENT DE DISPOSITIFS PARTAGES

Intitulé de l'action : art et nature

Modalités : dispositif partagé avec le Parc National de la Réunion

Service instructeur : Direction de la culture et des sports – pôle grands projets

Rappel : Le Parc National de la Réunion programme et soutient chaque année des parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) dans les 4 micro-régions de la Réunion. Il développe également un programme artistique dans le cadre « les jours de la nuit ». Il souhaite par ailleurs développer les projets artistiques dans le cadre des ses activités en relation avec le public.

Propositions et calendrier :

<table>
<tr><td>Soutenir le parc dans la mise en œuvre de projets de « balades artistiques » alliant découverte des richesses naturelles animales et végétales et programme artistique (musique, danse, théâtre, arts de la paroles, cirque, photo, land art…) notamment dans le cadre « Les jours de la nuit »</td><td rowspan="2">2024 : rédaction des cadres appropriés
mise en place d'une convention spécifique entre le PNR et la Région pour encadrer et accompagner ces projets
2025 : mise en œuvre des premiers projets</td></tr>
<tr><td>Soutenir des projets de Résidences artistiques « en milieu naturel » alliant préservation, connaissance et valorisation du patrimoine naturel et culturel avec l'éducation et la création artistique accueillis par le PNR :
rencontres avec la population (sédentaire et/ou de passage)
restitutions du travail des artistes en résidence (toutes disciplines)</td></tr>
</table>

Remarques :

- Il serait intéressant de développer le même type de projet avec le Conservatoire du Littoral.
- Ces projets pourraient également être soutenus dans le cadre du nouveau cadre d'intervention « art, territoire et médiation » (voir fiche action 3.2).

Evaluation de l'action (notamment impact sur les bénéficiaires, les partenaires et les publics) : août 2025 – 2026 – 2027 – 2028

AXE 3

CREATION DE NOUVELLES ACTIONS ET DE NOUVEAUX DISPOSITIFS SPECIFIQUES A L'EAC

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 3.1

AXE 3 : CREATION DE NOUVELLES ACTIONS ET DE NOUVEAUX DISPOSITIFS SPECIFIQUES A L'EAC

Intitulé de l'action : création d'un département EAC au sein du CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional)

Objectif : mettre en place un véritable plan de sensibilisation à l'art sur tout le territoire réunionnais

Service instructeur : Direction de la culture et des sports – CRR

Rappel : Le CRR n'a à ce jour aucun musicien intervenant dans son équipe pédagogique ayant pour mission de travailler dans et avec les établissements scolaires. Il ne propose pas non plus de classes à horaires aménagées (en projet) ni de classes de type « orchestre à l'école ».

La création d'un département EAC et d'une équipe formée, compétente et dédiée à l'action de médiation et d'éducation artistique et culturelle permettrait au CRR de mettre en œuvre un véritable **plan de sensibilisation à l'art** sur tout le territoire réunionnais. Cette équipe aurait également en charge de créer du lien et de la transversalité entre le territoire, ses acteurs, ses habitants et les projets artistiques et pédagogiques du CRR. Les identités culturelles du territoire devront être valorisées dans les compétences de l'équipe recrutée et les projets mis en œuvre.

Les classes à horaires aménagés et les dispositifs d'apprentissage par l'orchestre pourront également être intégré à ce département Education Artistique et Culturelle

Propositions et calendrier :

Recrutement d'un responsable de l'Education Artistique et Culturelle au sein de l'équipe de direction	**2024**
Création d'un poste de musicien intervenant à temps plein et recrutement	**Rentrée 2024/2025**
Création et recrutement • d'un 2ème poste de musicien intervenant à temps plein • d'un poste de danseur intervenant à mi-temps • d'un poste de comédien intervenant à mi-temps	**Rentrée 2025/2026**
Création et recrutement • d'un 3ème poste de musicien intervenant à temps plein • d'un 2ème poste de danseur intervenant à mi-temps • d'un 2ème poste de comédien intervenant à mi-temps	**Rentrée 2026/2027**
Création et recrutement • d'un 4ème poste de musicien intervenant à temps plein • d'un 3ème poste de danseur intervenant à mi-temps • d'un 3ème poste de comédien intervenant à mi-temps	**Rentrée 2027/2028**

Constitution de l'équipe EAC à terme (en ETP) : 4 musiciens intervenants, 1,5 danseurs intervenants et 1,5 comédiens intervenants

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 3.1 (suite)

Remarques : un accompagnement financier de l'état (DAC-Réunion) devra être négocié dans le cadre du nouveau projet d'établissement. Par ailleurs, des apports financiers des contrats de ville, des cités éducatives devront être étudiés dans le cadre de ce plan de sensibilisation à l'art.

Evaluation de l'action (notamment impact sur les bénéficiaires, les partenaires et les publics) : août 2025 – 2026 – 2027 – 2028

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 3.2

AXE 3 : CREATION DE NOUVELLES ACTIONS ET DE NOUVEAUX DISPOSITIFS SPECIFIQUES A L'EAC

Intitulé de l'action : « Art, territoire et médiation »

Objectifs :

- permettre un travail d'EAC de fond sur et avec le territoire
- favoriser l'ancrage territorial

Service instructeur : Direction de la culture et des sports – pôle grands projets

Rappel : Les rencontres avec les acteurs culturels du territoire en 2023, organisées dans le cadre de l'état des lieux de l'EAC à la Réunion, ont révélé la nécessité d'une part d'avoir un dispositif d'accompagnement spécifique aux projets d'EAC et d'autre part l'importance de pouvoir accompagner des projets qui se construisent avec et pour le territoire sur un temps long.

Propositions et calendrier :

Créer un nouveau cadre d'intervention **« art, territoire et médiation »** qui permette d'accompagner la construction, la structuration et la réalisation d'actions longues d'EAC (prise en compte du temps et de l'expertise nécessaire pour construire des actions d'EAC en partenariat avec les acteurs du territoire) : • Aide à l'**écriture** et au développement de projets d'EAC • Aide à la **coordination** des actions opérationnelles d'EAC • Aide à la mise en œuvre de **projets d'EAC *andemik*,** relevant d'un questionnement contemporain et spécifique au territoire • Possibilité de convention pluriannuelle **« art, territoire et médiation »**	**Création du cadre en 2024** **Appel à projet en fin d'année 2024** **2025 : mise en œuvre des premiers projets**

Remarque : il conviendra de déterminer la cible des bénéficiaires. Il est proposé dans un premier temps d'expérimenter ce nouveau cadre d'intervention avec les artistes, compagnies, groupes (musique, danse, théâtre et arts de la parole, arts du cirques, arts visuels, littérature).

Evaluation de l'action (notamment impact sur les bénéficiaires, les partenaires et les publics) : août 2025 – 2026 – 2027 – 2028

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 3.3

AXE 3 : CREATION DE NOUVELLES ACTIONS ET DE NOUVEAUX DISPOSITIFS SPECIFIQUES A L'EAC

Intitulé de l'action : soutien à la création jeune public

Objectif : accompagner les structures et artistes qui s'engagent dans la création jeune public

Service instructeur : Direction de la culture et des sports – pôle grands projets

Rappel : 3 dispositifs d'aide à la création jeune et très jeune public existent aujourd'hui à La Réunion :

1. Un appel à projet porté par le Séchoir, scène conventionnée arts en territoire (**aide à l'écriture** - mis en œuvre en 2023)
2. **Aide à la création**: appel à projet pour « il était une fois les vacances », festival porté par une collégiale regroupant La Salle Guy Alphonsine/Saint André, La Salle Georges-Brassens/Les Avirons, Les Bambous/Saint Benoît, Le Centre Dramatique National de l'Océan Indien /Saint Denis, L'Alambic/Trois Bassins, Kafé ek Lanbrokin/L'Entre-Deux, Le Théâtre des Sables/L'Etang-Salé, Le Service Culturel/Saint Joseph, La Caisse des Ecoles/Sainte Suzanne, Le Service Culturel/Ville de Bras Panon et soutenu par la DAC Réunion et Zevi, plateforme jeune public de la Réunion.
3. **« la culture et la petite enfance »** : Appel à projets porté par La Caisse d'allocation familiale de La Réunion, la DAC de La Réunion et la Fédération départementale de la petite enfance

En dehors de ces dispositifs, l'aide à la création jeune public est intégrée aux aides à la création. Elle manque donc d'identification pour inciter les artistes à se questionner davantage sur ces publics. Il existe dans d'autres régions de France des fonds de soutien pour la création de spectacles à destination du jeune public et du très jeune public mise en œuvre par les plateformes jeune public.

Propositions et calendrier :

Accompagner les dispositifs 1 et 2 portés par des salles, festivals, opérateurs culturels…	**Subvention identifiée dans le cadre du programme d'activités des porteurs de projets à partir de 2024**
Contribuer à la mise en œuvre d'un fond de soutien à la création jeune public qui pourrait être porté par ZEVI, la plateforme jeune public de La Réunion.	**A partir de 2024 ou 2025**

Evaluation de l'action (notamment impact sur les bénéficiaires, les partenaires et les publics) : décembre 2025 – 2026 – 2027 – 2028

AXE 4

ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION DES ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 4.1

AXE 4 : ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION DES ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE

Intitulé de l'action : soutenir les communes à travers des pactes territoriaux de développement culturel incluant un volet EAC

Objectifs :

- Accompagner la mise en œuvre du 100% EAC sur l'ensemble du territoire
- Soutenir et accompagner les communes dans la réflexion, la rédaction et la mise en œuvre de projets territoriaux de développement culturel incluant un volet EAC

Service instructeur : Direction de la culture et des sports – pôle grands projets

Rappel : la direction de la culture mène actuellement une réflexion sur l'accompagnement de projets territoriaux de développement artistique et culturel de longue durée mettant la participation, l'expression des habitants et la valorisation des territoires au cœur du projet, et ce dans le respect des droits culturels des personnes.

Ces pactes permettraient d'une part d'impulser des projets innovants pour renouveler la relation « art et citoyen » et révéler les capacités créatives des habitants des territoires, et d'autre part contribueraient à l'égalité d'accès des personnes aux ressources culturelles et artistiques tout en favorisant l'expression et la valorisation de leurs récits et imaginaires.

Propositions et calendrier :

Construire des pactes territoriaux de développement culturel permettant le soutien des communes et de leur engagement notamment dans le domaine de l'EAC	**2024 : élaboration des premiers pactes** **2025 : mise en œuvre**

Evaluation de l'action (notamment impact sur les bénéficiaires, les partenaires et les publics) : août 2025 – 2026 – 2027 – 2028

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 4.2

AXE 4 : ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION DES ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE

Intitulé de l'action : soutenir l'emploi des métiers de la médiation culturelle

Objectif : développer l'offre qualitative de médiation et d'éducation artistique et culturelle sur le territoire

Service instructeur : Direction de la culture et des sports – pôle grands projets

Rappel : L'éducation artistique et culturelle nécessite des compétences professionnelles qui lui sont propres et s'appuie nécessairement sur des partenariats avec l'ensemble des acteurs du territoire. On peut parler également de « chaine des métiers de la médiation » (notamment artistes / médiateurs / enseignants / structures partenaires). Véritable *tisseurs de lien* sur le territoire, les médiateurs·trices sont aujourd'hui en nombre insuffisant dans les structures culturelles de la Réunion. Ils/elles sont également soumis·es à une nécessaire polyvalence d'activités qui ne leur permet pas de consacrer suffisamment de temps aux projets de médiation et d'éducation artistique et culturelle.

Propositions et calendrier :

Soutenir l'embauche de médiateurs·trices dans les structures culturelles (compagnies, groupements d'artistes, opérateurs culturels, lieux et salles de création et de diffusion…).	**Construire un cadre en 2024 complémentaire à la prime régionale à l'emploi culturel (FEDER) destiné aux activités non-économiques** **Mise en œuvre en 2025**

Evaluation de l'action (notamment impact sur les bénéficiaires, les partenaires et les publics) : août 2025 – 2026 – 2027 – 2028

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 4.3

AXE 4 : ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION DES ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE

Intitulé de l'action : soutenir les acteurs culturels dans le développement de leurs projets d'EAC sur le territoire

Objectif :

- Soutenir les dispositifs qui rendent accessible la pratique collective musicale

Services instructeurs : Direction de la culture et des sports – pôle grands projets et Direction de l'éducation et de la vie lycéenne de la Région

Rappel : Il existe à La Réunion 2 dispositifs d'apprentissage par l'orchestre :

- Les **orchestres à l'école** (OAE) portés par la FMR (Fédération Musicale de la Réunion) en partenariat avec le Rectorat et avec le soutien de l'association national des OAE, de mécènes, de collectivités territoriales (certaines communes et le département) et plus récemment de la cité éducative (St Benoit). On dénombre en 2023/2024, 12 orchestres répartis sur l'ensemble du territoire en écoles primaires et dans les collèges. Ce dispositif est aujourd'hui dans une situation fragile et demande à être accompagner pour garantir sa pérennité.
- **DEMOS** (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale). Ce dispositif national initié par la Philharmonie de Paris est porté à la Réunion par la Cité des Arts. Il concerne en 2024 150 enfants du territoire de la CINOR avec le recrutement en octobre 2023 d'une 3ème cohorte d'enfants et la mise en œuvre d'un orchestre passerelle pour les 50 volontaires de la 2ème cohorte qui a terminé son cycle en juillet 2023.

Ces dispositifs favorisent l'accès à une pratique musicale et s'adresse majoritairement ou totalement (DEMOS) à des jeunes des quartiers prioritaires.

Il existe par ailleurs 2 dispositifs qui se déploient dans les établissements scolaires dans le domaine du théâtre et de la danse :

- **Troupe de théâtre** en établissement scolaire (collège ou lycée) – projet porté par l'établissement scolaire >>> *Voir partenariat avec DEVL pour Lycées et Dpt 974 pour collèges*
- **« Constellations »**, un dispositif à destination des établissements scolaires créé par le CND (Centre National de la Danse). Ce dispositif a commencé son déploiement à la Réunion par l'intermédiaire de Lalanbik - centre de développement chorégraphique de l'Océan Indien.

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 4.3 (suite)

Propositions et calendrier :

OAE : soutenir le dispositif et mettre en œuvre une convention multipartite et pluriannuelle afin de garantir la pérennité du dispositif *Direction de la culture et des sports : programme régional EAC et Schéma régional des enseignements artistiques*	**Etat des lieux et réunions de concertations avec les partenaires en 2024** **Première aide de la région : 2024** **Convention pluri annuelle et multipartite : 2025**
DEMOS : soutenir le dispositif et notamment permettre le déploiement de « l'orchestre passerelle » qui propose une alternative aux jeunes qui souhaitent poursuivre leur pratique musicale *Direction de la culture et des sports : PREAC*	**Attribution d'une subvention à la Cité des Arts à partir de 2024**
« Troupe de théâtre en établissement scolaire » : soutenir le dispositif dans les lycées. S'appuyer sur le cadre d'intervention de la *Direction de l'éducation et de la vie lycéenne* « appel à projets pédagogiques »	**Mise en œuvre à partir de l'année scolaire 2024/2025**
« Constellations » : soutenir le dispositif dans les lycées. S'appuyer sur le cadre d'intervention de la *Direction de l'éducation et de la vie lycéenne* « appel à projets pédagogiques »	**Mise en œuvre à partir de l'année scolaire 2024/2025**

Remarques : D'autres dispositifs pourront être soutenus suivant l'évolution des projets se développant sur le territoire sur la période 2024/2028

Evaluation de l'action (notamment impact sur les bénéficiaires, les partenaires et les publics) : août 2024 – 2025 – 2026 – 2027 – 2028

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 4.4

AXE 4 : ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION DES ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE

Intitulé de l'action : organiser des actions de formation

Objectifs :

- Renforcer les compétences des professionnels du secteur
- Elargir les contenus de formation proposés dans le cadre du SREA (Schéma Régional des Enseignements Artistiques) au domaine de l'EAC
- Croiser les publics afin de favoriser la mise en œuvre de la chaîne des métiers de la médiation et de l'EAC : artistes, médiateur·trice·s, structures culturelles, enseignants Education nationale…

Service instructeur : Direction de la culture et des sports – pôle grands projets

Rappel : le SREA (Schéma Régional des Enseignements Artistiques) propose depuis 2014 des actions de formation, courtes, VAE ou diplômantes (DE). Un accompagnement des établissements d'enseignement artistique dans la rédaction de leur projet d'établissement est également mis en place

Propositions et calendrier :

Organisation d'une « Formation à une pratique pédagogique inclusive de la danse et de la musique » - sensibilisation	**2023 : Dans le cadre du plan de formation du SREA**
Organisation d'une « Formation à une pratique pédagogique inclusive de la danse et de la musique » - consolidation	**2024 : Dans le cadre du plan de formation du SREA**
Au minimum 1 formation par an dans le domaine de la médiation et de l'EAC	**2025, 2026, 2027 et 2028**

Remarques :

D'autres stages de formation programmés dans le cadre du plan de formation du SREA pourront intéresser les acteurs de l'EAC. Exemples en 2024 : Egalité Femme/Homme dans l'enseignement artistique, les assignations de genre - Initiation à la mise en lumière, 2 Stages dans une des salles de l'île : nord ou est / sud ou ouest.

Un travail de concertation avec la Direction de la Formation Professionnelle sera poursuivi afin de développer l'offre et élargir les publics. Le partenariat avec les OPCO devra également être réactivé.

Evaluation de l'action (notamment impact sur les bénéficiaires, les partenaires et les publics) :
août 2024 – 2025 – 2026 – 2027 – 2028

PREAC 2024/2028 – FICHE ACTION 4.5

AXE 4 : ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION DES ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE

Intitulé de l'action : soutenir les actions de formation et d'information et les rencontres professionnelles

Objectifs :

- Renforcer les compétences des professionnels du secteur
- Soutenir les acteurs de la formation professionnelle dans le domaine culturel
- Soutenir les initiatives des réseaux professionnels (FEEAR, Kolet', Lalanbik, REZOM…)

Service instructeur : Direction de la culture et des sports – pôle grands projets

Rappel : L'éducation artistique et culturelle nécessite des compétences professionnelles qui lui sont propres et s'appuie nécessairement sur des partenariats avec l'ensemble des acteurs du territoire. Il convient donc de

- renforcer les rencontres qui favoriseront l'interconnaissance et faciliteront la co-construction des projets
- soutenir et développer l'offre de formation afin de développer la qualité des actions proposées au et sur le territoire

Propositions et calendrier :

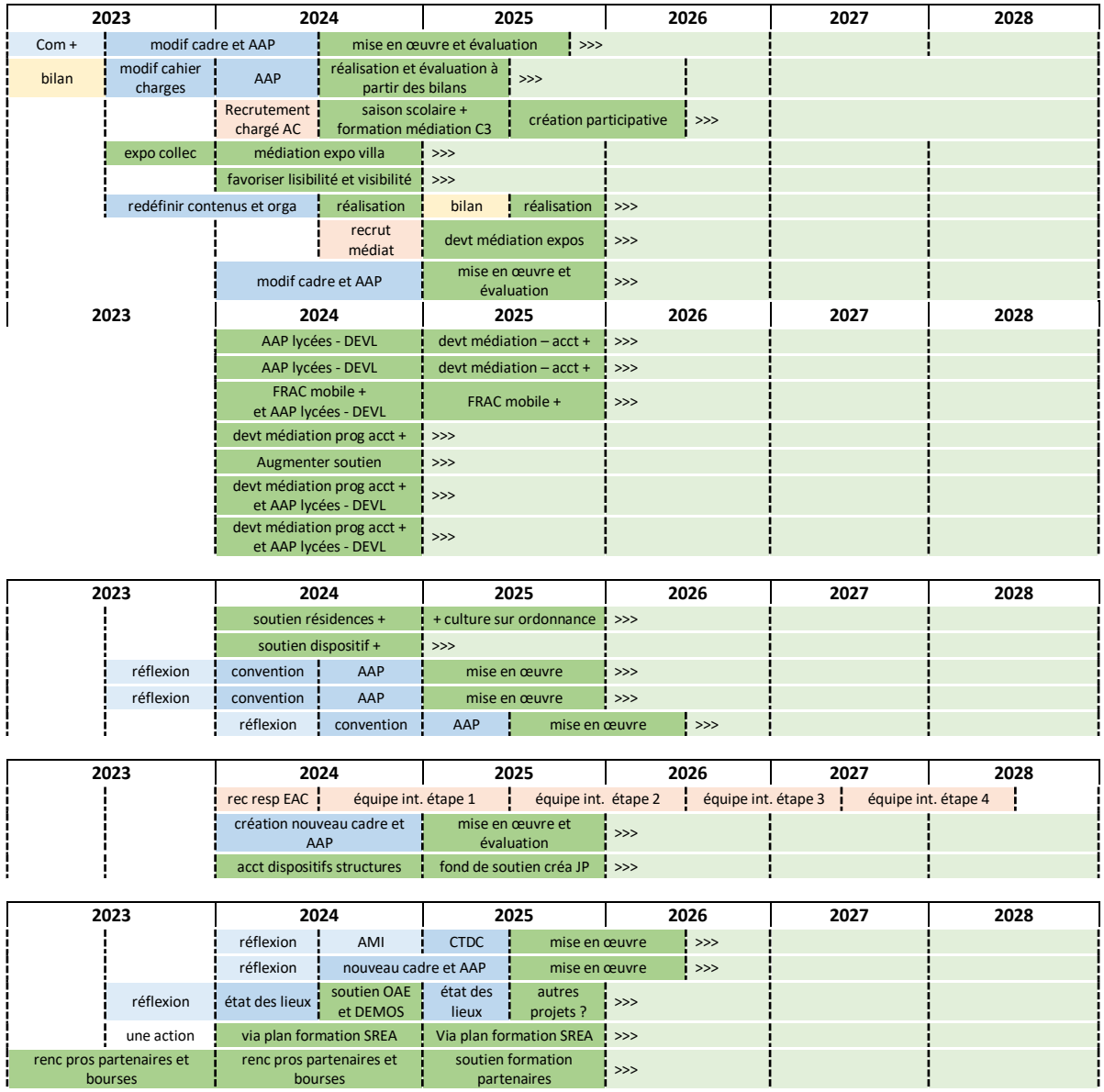
Participer aux rencontres professionnelles organisées sur le territoire (Réunion et ailleurs) : rencontre de l'EAC organisées par le Rectorat – les journées de l'EAC organisées à Guingamp par l'INSEAC (Institut National Supérieur de l'EAC)	**A partir de 2023**
Organiser des rencontres professionnelles en partenariat avec les réseaux locaux (FEEAR, Kolet', Lalanbik, REZOM…)	**A partir de 2025**
Soutenir les actions de formation continue organisées par les structures (ex. handicap : Danse en l'R)	**A partir de 2025**
Accompagner les personnes s'impliquant dans un parcours de formation certifiante (licence et Master infocom parcours médiation culturelle Université de la Réunion, licence pro en alternance métiers des arts du spectacle vivant université de Lorraine, Master EAC INSEAC, CNAM Réunion…	**Voir bourses d'études**

Remarque : un travail de concertation avec la Direction de la Formation Professionnelle sera poursuivi afin de développer l'offre et élargir les publics.

Evaluation de l'action (notamment impact sur les bénéficiaires, les partenaires et les publics) : août 2024 – 2025 – 2026 – 2027 – 2028

Chronologie synthétique du Programme Régional d'éducation artistique et culturelle 2024/2028

AXE 1 : Amélioration et développement des actions et dispositifs existants



AXE 2 : Renforcement et développement de dispositifs partagés

AXE 3 : Création de nouvelles actions et nouveaux dispositifs spécifiques à l'EAC

AXE 4 : accompagnement et formation des acteurs culturels du territoire

Mise en œuvre du programme régional d'Education Artistique et Culturelle :

Les moyens financiers nécessaires à la réalisation de ce **PREAC** seront votés chaque année dans le cadre du budget de la Région Réunion.

Ils seront déclinés au sein d'un plan d'actions annuel dans lequel seront détaillés :

- le montant des engagements de la collectivité
- la participation des partenaires

Programme Régional d'éducation artistique et culturelle 2024/2028 - répartition des actions par champ disciplinaire

AXE 1 : Amélioration et développement des actions et dispositifs existants Projets mis en œuvre par les services de la Région Réunion	**Musique**	**Spectacle vivant**	**Arts visuels**	**Lecture publique et littérature réunionnaise**	**Cinéma et audiovisuel**	**Patrimoine matériel, immatériel ou naturel**
Fiche action 1.1 **: Pass culture lycéens et apprentis**	X	X				Immat
Fiche action 1.2 **: Guetali**	X	X	X			Immat
Fiche action 1.3 : **actions du CRR dans le cadre du PREAC**	X	X				Immat
Fiche action 1.4 : **actions de médiation dans le domaine des arts visuels**			X			
Fiche action 1.5 : **Lycéens au cinéma**					X	
Fiche action 1.6 : **évènements autour du patrimoine immatériel**						X
Fiche action 1.7 : **développement des actions de médiation du SRI**						X
Fiche action 1.8 : **révision des cadres d'interventions culture et patrimoine**	X	X	X	X	X	X
Projets mis en œuvre par les structures et opérateurs partenaires						
Fiche action 1.9 : **PRMA**	X					Immat
Fiche action 1.10 : **Lalanbik**		X				
Fiche action 1.11 : **FRAC**			X			
Fiche action 1.12 : **Réunion des livres**				X		
Fiche action 1.13 : **Labo des histoires - contrat territoire écriture**				X		
Fiche action 1.14 : **Réunion de Musées Régionaux**						X
Fiche action 1.15 : **Parc National de la Réunion**						X
AXE 2 : Renforcement et développement de dispositifs partagés						
Fiche action 2.1 : **Culture et santé**	X	X	X	X	X	X
Fiche action 2.2 : **Rencontre auteur, territoire et habitants**				X		
Fiche action 2.3 : **Culture et justice**	X	X	X	X	X	X
Fiche action 2.4 : **résidence en territoire scolaire**	X	X	X	X	X	X
Fiche action 2.5 : **Art et nature**	X	X	X	X		Immat
AXE 3 : Création de nouvelles actions et nouveaux dispositifs spécifiques à l'EAC						
Fiche action 3.1 : **création d'un département EAC au CRR**	X	X				Immat
Fiche action 3.2 : **« Art, territoire et médiation »**	X	X	X			Immat
Fiche action 3.3 : **soutien à la création jeune public**	X	X	X	X		Immat

ANNEXE : Liste des acronymes utilisés

AFDAS : opérateur de compétences des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement

ARS : Agence régionale de santé

CCEE : Conseil culture éducation et environnement

CFMI : Centre de formation de musicien intervenant

CHAD et CHAM : Classe à horaires aménagés danse et musique

CINOR : Territoire du nord de la Réunion

CMF : Confédération musicale de France

CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale

COP : cycle d'orientation professionnelle

CPES : cycle préparatoire à l'enseignement supérieur

CRR : Conservatoire à Rayonnement Régional

CTAEAC : Conseil Territorial Académique de l'EAC

CLTC : Conseil Local des Territoires pour la Culture

DAAC : Délégation Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle

DAC : Direction des affaires culturelles

DEMOS : Dispositif d'éducation musicale et orchestral à vocation sociale

DFP Région : Direction de la formation professionnelle de la Région

DGA : Direction générale adjointe

DRAJES : direction régionale académique de la jeunesse de l'engagement et du sport (préfecture)

EAC : Education artistique et culturelle

ESA : Ecole supérieure d'art

FRAC : Fond régional d'art contemporain

GAL : Groupe d'action locale

HCEAC : Haut conseil de l'éducation artistique et culturel

INSEAC : Institut national supérieur de l'EAC

INSPE : Institut national supérieur de professorat et de l'éducation

LALANBIK : centre de développement chorégraphique O.I

MCA : Médiation culturelle association

ORR : Orchestre de la Région Réunion

PRMA : pôle régional des musiques actuelles

SRI : Service régional de l'inventaire

TERH : Territoire rural des hauts